

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur les travaux
de la dix-neuvième session
(du 9 au 13 mai 2016)**



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

À sa dix-neuvième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a débattu du rôle que la science et la technique ont à jouer dans l'application du programme de développement pour l'après-2015 et examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international. En outre, elle s'est penchée sur deux thèmes prioritaires, à savoir : « Infrastructures et villes intelligentes » et « Analyse prévisionnelle et développement numérique », notamment dans le cadre de tables rondes. Elle a également examiné les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

Pendant la session, deux tables rondes ministérielles ont été organisées sur les thèmes suivants : « Mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : passer des engagements aux résultats concrets » et « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ». Quatorze États Membres y étaient représentés au niveau ministériel. Parmi les participants aux tables rondes figuraient aussi des dirigeants ou des représentants d'organisations du système des Nations Unies et des représentants de la société civile, d'entreprises et des milieux techniques et universitaires.

Le résumé des débats tenus sur le thème « Mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : passer des engagements aux résultats concrets » établi par le Président de la Commission (E/2016/74) est communiqué au Conseil économique et social en vue du débat de haut niveau de sa session de 2016.

Au cours de ces débats, les participants ont estimé que la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'informatique et les communications jouaient un rôle capital dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et pouvaient faciliter l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Ils ont également estimé que l'informatique et les communications étaient essentielles pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation au service du développement et exploiter pleinement leur potentiel, et ont constaté l'importance des programmes et politiques de développement y relatifs dans la lutte contre différentes causes de la fracture numérique. De même, les participants ont estimé que, dans le contexte du thème choisi par le Conseil pour 2016, la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable d'un enseignement scientifique, technique et mathématique de qualité aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire étaient fondamentaux pour instaurer un climat social propice à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation.

Les participants ont présenté des exemples de situations dans lesquelles ils avaient réussi à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser la croissance et le développement durables, ainsi que les difficultés qu'ils avaient rencontrées et les enseignements qu'ils en avaient tirés. Ils ont convenu que les politiques relatives à la technologie et à l'innovation avaient d'autant plus de chances de réussir que l'on avait créé des conditions permettant aux établissements d'enseignement, aux instituts de recherche, aux entreprises et aux secteurs d'activité d'innover, d'investir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'emploi et de la croissance économique. Ils ont souligné qu'il convenait

d'adopter de nouvelles approches qui fassent du renforcement des capacités dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation une composante essentielle des plans nationaux de développement.

Ainsi, les participants ont demandé aux gouvernements de relier étroitement la science, la technologie et l'innovation aux stratégies de développement durable en accordant une place de choix au renforcement des capacités liées à l'informatique et aux communications, à la science, à la technologie et à l'innovation dans les plans nationaux de développement. De même, ils les ont invités à examiner les progrès accomplis dans l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable.

Lors de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, les participants ont réaffirmé leur attachement à la pleine application de ces textes et à la vision pour l'après-2015 formulée lors du Sommet. Ils ont également souligné que, l'accès aux technologies mobiles et au haut débit ayant connu une croissance rapide depuis 2005, plus de la moitié de la population mondiale devrait avoir accès à l'informatique et aux communications et les utiliser d'ici à la fin de l'année 2016, conformément à l'une des cibles fixées lors du Sommet. À cet égard, ils ont salué l'évolution et la diffusion remarquables, grâce aux secteurs public et privé, de l'informatique et des communications, qui se sont répandues presque partout sur la planète et ont créé de nouvelles possibilités d'interactions sociales, donné naissance à de nouveaux modèles commerciaux et contribué à la croissance et au développement économiques de tous les autres secteurs, et pris acte des nouvelles difficultés spécifiques qui en découlent. Dans le même temps, ils ont noté avec préoccupation qu'il restait d'importants fossés numériques à combler, notamment entre et dans les pays et entre les femmes et les hommes. Ils ont également noté avec une profonde préoccupation que de nombreux pays en développement n'avaient pas d'accès abordable à l'informatique et aux communications, de sorte que les promesses de la science et de la technique, notamment de l'informatique et des communications, demeuraient lettre morte pour la majorité des pauvres. Ils ont donc insisté sur la nécessité d'assurer l'avènement d'une société de l'information ouverte, en veillant particulièrement à combler la fracture numérique et le fossé du haut débit, en accordant toute la considération voulue aux pays en développement, à la problématique hommes-femmes et à la culture, ainsi qu'aux jeunes et aux autres groupes sous-représentés.

En outre, les participants ont rappelé que les indicateurs relatifs à l'informatique et aux communications constituaient un outil de suivi et d'évaluation important pour mesurer le fossé numérique entre les pays et dans les sociétés et fournir aux décideurs des informations utiles pour élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique. À cet égard, ils ont engagé les États Membres à collecter des données sur l'informatique et les communications au niveau national, à diffuser des informations sur les études de cas nationales et à collaborer avec d'autres pays à des programmes d'échange de renforcement des capacités. Ils ont également demandé à toutes les parties prenantes de faire en sorte que la réduction de la fracture numérique, sous ses différentes formes, demeure l'une de leurs priorités et les a priées instamment de privilégier les solutions novatrices favorisant l'accès universel à une infrastructure haut débit abordable et aux services correspondants pour les pays en développement.

Lors de l'examen du thème « Infrastructures et villes intelligentes », qui était l'un des deux thèmes prioritaires de la session, les experts invités ont débattu de la façon dont la science, la technologie et l'innovation pouvaient contribuer à rendre les villes plus accueillantes et plus viables. Les participants ont engagé les gouvernements à réunir les connaissances scientifiques, professionnelles et techniques locales, à mobiliser les moyens d'origines diverses, ainsi qu'à améliorer les techniques essentielles en informatique et communications et à appuyer l'infrastructure intelligente pour encourager l'innovation locale en faveur d'un développement durable qui profite à tous. En outre, ils ont invité les gouvernements à promouvoir et à appuyer les efforts faits dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour mettre en place des équipements et des politiques favorisant l'expansion mondiale de l'infrastructure, des produits et des services dans le domaine de l'informatique et des communications, notamment l'accès à Internet à haut débit pour tous. Enfin, ils ont souligné qu'il fallait mettre l'accent sur l'éducation dans les domaines de la science, de la technique, du génie et des mathématiques afin de remédier aux disparités persistantes dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation.

Lors de l'examen du thème « Analyse prévisionnelle et développement numérique », qui était l'autre thème prioritaire de la session, les experts invités se sont penchés sur l'analyse prévisionnelle dans le cadre de l'établissement de stratégies en science, technologie et innovation et ils ont étudié les répercussions sur le développement de quatre évolutions récentes du monde numérique, à savoir les mégadonnées et l'« Internet des objets »; l'impression 3D (ou fabrication additive); l'automatisation du travail; les cours en ligne ouverts à tous (MOOC). Au cours du débat, les participants ont prié les gouvernements, individuellement et collectivement, d'élaborer des stratégies favorisant la mise en place d'écosystèmes numériques accueillants qui tiennent compte du contexte socioéconomique et politique des pays. Dans le contexte du Programme 2030 notamment, ils ont invité les gouvernements à entreprendre des études systémiques, y compris des analyses prévisionnelles, des nouvelles tendances en science, technologie et innovation et en informatique et communications et de leurs répercussions sur le développement. Ils ont également encouragé les gouvernements à évaluer leurs systèmes nationaux d'innovation, notamment les écosystèmes numériques, en s'appuyant sur les exercices d'analyse prévisionnelle afin de repérer leurs faiblesses et de prendre des mesures efficaces pour y remédier, et à partager les résultats de ces travaux avec les autres États Membres.

Au titre du point de l'ordre du jour relatif aux examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, le secrétariat de la CNUCED a présenté à la Commission les résultats préliminaires des examens menés par la République islamique d'Iran et le Rwanda. L'examen du Rwanda a été effectué à la demande du Ministère du commerce et de l'industrie, en collaboration avec l'Agence nationale de recherche et de développement industriels et la Commission nationale pour la science et la technique. L'examen de la République islamique d'Iran a été effectué en collaboration avec la vice-présidence pour la science et la technique du Gouvernement.

Les participants ont procédé à un échange de vues sur les questions soulevées par ces examens et fait part de l'expérience de leur pays concernant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation au profit de la croissance et du

développement. Ils ont aussi reconnu l'utilité de ces examens. Plusieurs pays ont manifesté la volonté d'en réaliser et d'autres ont engagé la CNUCED à chercher activement des moyens de les financer. L'examen de ce point de l'ordre du jour s'est achevé sur une présentation, par la CNUCED, du volet de son programme de formation consacré à la politique de l'innovation.

La Commission a adopté deux projets de résolution, intitulés « Science, technologie et innovation au service du développement » et « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ».

Pour sa vingtième session, la Commission a choisi les thèmes prioritaires suivants : « Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable » et « Rôle joué par la science, la technique et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 ». Elle choisira certains aspects de ces thèmes et les examinera lors de la prochaine réunion du groupe intersessions, en collaboration avec des experts.

On trouvera des informations supplémentaires sur la session de la Commission à l'adresse suivante : www.unctad.org/cstd (uniquement en anglais).

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	7
A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption	7
I. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	7
II. Science, technologie et innovation au service du développement	18
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	24
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingtième session de la Commission	25
II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	26
III. Science et technique au service du développement	28
IV. Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation	31
V. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission	32
VI. Ordre du jour provisoire et documentation pour la vingtième session de la Commission	33
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session	34
VIII. Organisation de la session	35
A. Ouverture et durée de la session	35
B. Participation	35
C. Élection du Bureau	35
D. Ordre du jour et organisation des travaux	36
E. Documentation	36
Annexe	
Liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-neuvième session	37

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution présentés au Conseil pour adoption

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Le Conseil économique et social,

Rappelant les documents finaux issus du Sommet mondial sur la société de l'information¹,

Rappelant également sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006 sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et le réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et le mandat qu'il a confié à celle-ci en vertu de ladite résolution,

Rappelant en outre sa résolution 2015/26 du 22 juillet 2015 sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »,

Rappelant également la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2015, intitulée « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le projet du Sommet mondial, à savoir, construire une société de l'information axée sur l'être humain, inclusive et orientée vers le développement; évalué les progrès accomplis, recensé les lacunes et les problèmes et formulé des recommandations pour l'avenir,

Rappelant en outre la résolution 70/184 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2015 sur les technologies de l'information et des communications au service du développement,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international²,

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. II.

¹ Voir A/C.2/59/3 et A/60/687.

² A/71/67-E/2016/51.

Remerciant le Secrétaire général de la CNUCED d'avoir veillé à l'établissement en temps voulu du rapport susmentionné,

Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

1. *Accueille avec satisfaction* et demande instamment la pleine application de la résolution 70/125 de l'Assemblée générale;

2. *Se félicite* de la participation constructive et multiple de toutes les parties prenantes lors de l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

3. *Réaffirme* sa volonté de mettre en œuvre les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et la vision de la société de l'information de l'après-2015 définie dix ans après le Sommet mondial;

4. *Demande* que les mesures visant à donner suite aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030³, conformément à la demande exprimée dans la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, l'accent étant mis sur la contribution intersectorielle des technologies numériques à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'élimination de la pauvreté; et souligne que l'accès à ces technologies est également devenu un indicateur de développement et une aspiration en soi;

5. *Réaffirme* que l'un des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est d'accroître considérablement l'accès aux technologies de l'information et des communications;

6. *Salue* l'évolution et la diffusion remarquables, grâce aux secteurs public et privé, des technologies numériques, qui se sont répandues presque partout sur la planète et qui ont créé de nouvelles possibilités d'interactions sociales, donné naissance à de nouveaux modèles commerciaux et contribué à la croissance et au développement économiques de tous les autres secteurs, tout en prenant acte des nouvelles difficultés spécifiques qui en découlent;

7. *Note avec préoccupation* qu'il subsiste d'importants fossés numériques, entre ou dans les pays, et entre les hommes et les femmes, ces écarts devant être comblés, notamment par l'instauration de conditions plus propices et le renforcement de la coopération internationale de façon à rendre les technologies numériques plus abordables et accessibles, l'amélioration de l'éducation et le renforcement des capacités, le multilinguisme, la préservation de la culture, l'accroissement de l'investissement et des financements suffisants, est conscient qu'il existe de fortes disparités entre les hommes et les femmes pour l'accès au numérique et encourage toutes les parties concernées à veiller à ce que les femmes participent pleinement à la société de l'information et aient accès aux nouvelles technologies, en particulier à celles qui sont au service du développement;

8. *Note* la poursuite de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, en particulier sa nature multipartite, le rôle joué par les organismes chefs de file qui facilitent la mise en œuvre des grandes

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

orientations, et le rôle des commissions régionales et du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, et remercie la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'aider à assurer la coordination à l'échelle du système de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial;

9. *Est conscient* des valeurs et des principes de coopération et de dialogue entre les diverses parties concernées qui caractérisent depuis toujours les mesures visant à donner suite aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et qui sont clairement reconnus dans le Programme 2030, et note que de nombreuses activités à l'appui des objectifs du Sommet mondial et des objectifs de développement durable sont mises en œuvre par les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile, techniciens et universitaires et les partenariats multipartites dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectifs;

10. *Prend note* des rapports de nombreuses entités des Nations Unies et de leurs résumés analytiques respectifs présentés en vue de l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Commission et publiés sur le site Web de celle-ci, comme il est demandé dans sa résolution 2007/8 en date du 25 juillet 2007, et rappelle à quel point il importe qu'il y ait une coordination étroite entre les principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations et le secrétariat de la Commission;

11. *Prend note* de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial au niveau régional avec l'aide des commissions régionales, comme l'a constaté le Secrétaire général dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial aux niveaux régional et international, notamment des mesures prises en la matière, et souligne qu'il faut continuer à chercher une solution aux problèmes particuliers de chaque région en s'intéressant principalement aux difficultés et aux obstacles qu'elle peut rencontrer en ce qui concerne la mise en œuvre de tous les objectifs et principes énoncés au Sommet mondial, en particulier pour ce qui est des technologies de l'information et des communications au service du développement;

12. *Réaffirme* qu'il importe de continuer à coordonner la mise en œuvre multipartite des textes issus du Sommet mondial au moyen d'outils efficaces, avec pour objectif de mettre en commun les informations des principaux organismes qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations, de repérer les points à améliorer et de débattre des modalités relatives à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre globale, encourage toutes les parties prenantes à continuer d'alimenter la base de données relative à la réalisation des objectifs arrêtés au Sommet mondial gérée par l'Union internationale des télécommunications, et invite les entités des Nations Unies à mettre à jour les informations sur leurs initiatives contenues dans la base de données;

13. *Souligne* qu'il est urgent d'intégrer les recommandations énoncées dans les textes issus du Sommet mondial aux directives révisées destinées aux équipes de pays des Nations Unies et portant sur la préparation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et notamment d'y ajouter un volet sur les technologies de l'information et des communications au service du développement;

14. *Rappelle* la résolution 60/252 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2006, dans laquelle l'Assemblée a prié le Conseil de superviser à l'échelon du système la suite donnée aux textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet¹;

15. *Rappelle* que, dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a appelé à ce que les rapports annuels sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial continuent d'être présentés au Conseil par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et réaffirme le rôle de la Commission, tel qu'énoncé dans la résolution 2006/46 du Conseil, consistant à assister le Conseil, qui est le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système, en particulier pour l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial;

16. *Invite* tous les États à s'abstenir, dans le cadre des efforts qu'ils font pour bâtir la société de l'information, de prendre des mesures unilatérales qui seraient contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, entraveraient le développement économique et social des pays concernés et nuiraient au bien-être de leurs habitants;

17. *Se félicite* du fait que la croissance rapide de la téléphonie mobile constatée depuis 2005 devrait permettre à plus de la moitié de la population mondiale d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication et de les utiliser d'ici à la fin de 2016, conformément à l'un des objectifs fixés lors du Sommet mondial, une avancée d'autant plus précieuse qu'elle est portée par de nouveaux types de services et d'applications mobiles, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, des transactions financières, de l'administration, du cybergouvernement, de la formation en ligne, du commerce électronique et des services en faveur du développement, qui offrent d'immenses possibilités pour le développement de la société de l'information;

18. *Note avec une vive préoccupation* que de nombreux pays en développement ne disposent pas d'un accès abordable aux technologies de l'information et des communications et que, pour la majorité des pauvres, la promesse de développement que recèlent la science et la technique, notamment les technologies de l'information et des communications, ne s'est pas encore concrétisée, et souligne qu'il faut exploiter efficacement les technologies, notamment celles de l'information et des communications, pour réduire la fracture numérique et le fossé des connaissances;

19. *Estime* que, si les technologies de l'information et des communications offrent des possibilités nouvelles, elles posent aussi des défis inédits, et qu'il faut s'attaquer d'urgence aux obstacles de taille qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, tels que l'absence de conditions propices, l'insuffisance des ressources, des infrastructures, des moyens pédagogiques, des capacités, des investissements et des dispositifs de connectivité, et les problèmes touchant la propriété, à la normalisation et au transfert, et engage à cet égard toutes les parties prenantes à fournir des ressources suffisantes aux pays en développement, et en particulier aux moins avancés, à renforcer leurs capacités et à leur transférer des technologies;

20. *Constate* la croissance rapide des réseaux d'accès à haut débit, surtout dans les pays développés, et souligne qu'il faut d'urgence combler la fracture

numérique qui se creuse entre les pays à revenu élevé, les pays à revenu intermédiaire, les pays à faible revenu et les autres régions en ce qui concerne la disponibilité et le caractère abordable du haut débit, ainsi que la qualité d'accès et le taux d'utilisation, en s'employant en priorité à aider les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique dans son ensemble;

21. *Constate également* que la transition en cours vers un environnement de communication dominé par les technologies mobiles modifie en profondeur les modèles commerciaux des opérateurs et exige que l'on repense l'utilisation individuelle et collective des réseaux et des appareils, ainsi que les stratégies publiques et les moyens de mettre les réseaux de communication au service des objectifs de développement;

22. *Constate en outre* que, malgré toutes les évolutions et les progrès observés à certains égards, dans de nombreux pays en développement, les technologies de l'information et des communications restent inaccessibles ou inabordables pour la majorité de la population, surtout en zone rurale;

23. *Constate* que le nombre d'utilisateurs d'Internet augmente et que, dans certains cas la fracture numérique change de nature et porte moins sur la disponibilité de l'accès que sur la qualité de celui-ci et sur les informations et le savoir-faire que les utilisateurs peuvent obtenir et les bienfaits qu'ils peuvent en tirer, et estime à cet égard qu'il faut faire de l'utilisation des technologies de l'information et des communications une priorité, en adoptant des démarches novatrices, notamment multipartites, dans le cadre des stratégies de développement nationales et régionales;

24. *Prend note* du rapport mondial de la Commission du haut débit au service du développement numérique sur l'état du haut débit en 2015 et son universalisation, et prend note avec intérêt des efforts que continue à fournir cette commission pour convaincre au plus haut niveau de la nécessité de mettre en place des conditions favorisant la connectivité à haut débit, en particulier au moyen de plans nationaux et de partenariats public-privé, l'objectif étant de faire en sorte que la réalisation des objectifs de développement ait les incidences voulues et que toute les parties prenantes y soient associées;

25. *Réitère* l'engagement qu'a pris l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/125, de combler les fossés numériques qui existent entre et dans les pays, notamment entre les hommes et les femmes, en s'attachant à améliorer la connectivité, à rendre les technologies plus abordables, à renforcer le multilinguisme et les compétences numériques et l'aptitude à se servir des outils numériques, tout en gardant à l'esprit les difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins spécifiques et les groupes en situation de vulnérabilité;

26. *Réitère également* l'engagement d'accorder une attention particulière aux défis uniques et nouveaux que représentent les technologies de l'information et des communications pour tous les pays, notamment les pays en développement, conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 70/125 de l'Assemblée nationale;

27. *Note* que si des jalons solides ont été posés pour renforcer les capacités en matière de technologies de l'information et des communications dans de nombreux domaines relatifs à la mise en place de la société de l'information, il faut

continuer de s'efforcer de trouver des solutions aux difficultés que continuent de rencontrer, notamment, les pays en développement et les pays les moins avancés, et appelle l'attention sur les retombées positives d'un renforcement des capacités au niveau des institutions, des organisations et des entités qui s'occupent des questions liées aux technologies de l'information et des communications et à la gouvernance d'Internet;

28. *Considère* qu'il faut privilégier les politiques de renforcement des capacités et l'appui à long terme pour démultiplier les effets des activités et des initiatives menées aux niveaux national et local pour fournir des conseils, des services et un appui propices à la création d'une société de l'information solidaire, axée sur l'être humain et orientée vers le développement;

29. *Note* que des questions continuent à voir le jour, notamment concernant les applications de l'informatique à l'environnement et la contribution des technologies de l'information et des communications à l'alerte rapide, à l'atténuation des changements climatiques, aux réseaux sociaux, à la virtualisation et à l'informatique en nuage, à l'Internet mobile et aux services axés sur la mobilité, à la cybersécurité, à la disparité entre les sexes, à la protection de la confidentialité des données en ligne et à l'autonomisation et à la protection des groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, contre l'exploitation et les mauvais traitements dans le cyberspace;

30. *Réaffirme* que dans le document final issu de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, l'Assemblée générale a demandé que se tienne chaque année un Forum de suivi du Sommet mondial qui soit un espace dans lequel toutes les parties prenantes pourraient échanger des vues et des bonnes pratiques sur la suite à donner aux textes issus du Sommet, le dernier en date s'étant tenu à Genève du 2 au 6 mai 2016;

31. *Invite* les entités qui facilitent la mise en œuvre des grandes orientations à faire fond sur le Plan d'action de Genève pour dégager des mesures concrètes qui permettent de mettre à profit les technologies de l'information et des communications pour contribuer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, prenant note de la matrice de résultats relative aux objectifs de développement durable du Sommet mondial sur la société de l'information mise au point par les organismes des Nations Unies, et invite aussi ces derniers à s'assurer, dans la limite des mandats qui leur ont été confiés et des ressources dont ils disposent, que les nouvelles activités qu'ils envisagent d'entreprendre aux fins de la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées dans le document final du Sommet mondial soient étroitement alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

32. *Réaffirme* l'importance de l'appel lancé par l'Assemblée générale à toutes les parties prenantes d'intégrer les technologies de l'information et des communications à leurs stratégies de réalisation des objectifs de développement durable et de sa demande formulée aux entités des Nations Unies chargées d'appliquer les grandes orientations arrêtées lors du Sommet mondial sur la société de l'information de revoir leur plan de travail et de communication de l'information en vue de concourir à l'exécution du Programme 2030;

Gouvernance d'Internet

33. *Réaffirme* que les textes issus du Sommet mondial relatifs à la gouvernance d'Internet, qui concernent, en l'occurrence, l'action à mener pour renforcer la coopération et la convocation du Forum sur la gouvernance d'Internet, doivent être mis en œuvre par le Secrétaire général au moyen de deux processus distincts, et considère que ceux-ci peuvent être complémentaires;

34. *Réaffirme également* les paragraphes 34 à 37 et 67 à 72 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information⁴;

35. *Réaffirme en outre* les paragraphes 55 à 65 de la résolution 70/125 de l'Assemblée générale;

Renforcement de la coopération

36. *Considère* qu'il faut intensifier la coopération à l'avenir pour que les gouvernements puissent, sur un pied d'égalité, jouer leur rôle et exercer leurs responsabilités en ce qui concerne les questions de politique générale de portée internationale concernant Internet, et non les activités courantes d'ordre technique et opérationnel qui n'ont pas d'incidences sur ces questions;

37. *Prend acte* de la proposition qu'a formulée le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement à propos de la structure et de la composition du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération, comme l'avait recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/125;

38. *Recommande*, compte tenu de ce qui a été pratiqué jusqu'à présent, que le Groupe de travail sur le renforcement de la coopération, lorsqu'il décide de ses méthodes de travail, s'assure que ses travaux sont transparents, solidaires et reflètent la diversité des points de vue, et encourage notamment la participation active de tous les États Membres et des États observateurs de la Commission de la science et de la technique au service du développement ainsi que de tous les représentants d'autres parties prenantes concernées, et s'attache à faire en sorte que son rapport et ses recommandations soient adoptés par consensus, de manière à rendre compte, le cas échéant, des différentes solutions proposées et des différentes opinions exprimées;

Forum sur la gouvernance d'Internet

39. *Sait* l'importance que revêtent le Forum sur la gouvernance d'Internet et la mission qui lui a été confiée d'offrir un espace de dialogue multipartite sur diverses questions, comme il a été demandé au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis, ainsi que de débats sur des questions de politiques publiques concernant des éléments clefs de la gouvernance d'Internet;

40. *Rappelle* le paragraphe 63 de la résolution 70/125 dans lequel l'Assemblée générale, a décidé de prolonger le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet pour une nouvelle période de 10 ans, au cours de laquelle le Forum devrait continuer d'améliorer ses méthodes de travail et faire participer de plus en plus d'acteurs issus des pays en développement;

⁴ A/60/687.

41. *Constate* que des initiatives nationales et régionales du Forum sur la gouvernance d'Internet ont vu le jour dans toutes les régions concernant des questions de gouvernance d'Internet importantes et prioritaires pour la région ou le pays organisateur;

42. *Rappelle* la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a demandé à la Commission de la science et de la technique au service du développement de rendre dûment compte, dans ses rapports périodiques, de l'état d'avancement de l'application des recommandations contenues dans le rapport de son groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la Gouvernance d'Internet;

43. *Prend acte* de la tenue, du 10 au 13 novembre 2015, à João Pessoa, sur l'invitation du Gouvernement brésilien, de la dixième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui a porté sur le thème suivant : « Evolution of Internet governance: empowering sustainable development »;

44. *Se félicite* de la tenue prochaine du onzième Forum sur la gouvernance d'Internet sur le thème « Enabling inclusive and sustainable growth », qui devrait se réunir à Guadalajara, du 6 au 9 décembre 2016, à l'invitation du Gouvernement mexicain, et note qu'il est tenu compte, dans le cadre des préparatifs de ce forum, des recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum;

45. *Se félicite*, à cet égard, des progrès constants accomplis dans le cadre des travaux intersessions du Forum sur la gouvernance d'Internet concernant différents aspects de sujets tels que l'objectif consistant à vouloir connecter le prochain milliard d'internautes, les coalitions dynamiques et les forums sur les pratiques optimales, ainsi que les contributions de réunions nationales et régionales sur la gouvernance d'Internet;

La voie vers l'avenir

46. *Prie instamment* les entités des Nations Unies à continuer de coopérer activement à la mise en œuvre et au suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information par l'intermédiaire du système des Nations Unies, de prendre les mesures nécessaires, de s'attacher à édifier une société de l'information axée sur l'être humain, solidaire et orientée vers le développement et contribuer à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

47. *Invite* toutes les parties prenantes à poursuivre, à titre prioritaire, les efforts qu'elles déploient pour réduire la fracture numérique, à mettre en pratique des stratégies cohérentes qui favorisent le développement du cybergouvernement et à continuer de mettre l'accent sur des politiques et des applications en matière de technologies de l'information et des communications qui bénéficient aux pauvres, notamment l'accès au haut débit au niveau local, afin de remédier à la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci;

48. *Prie instamment* toutes les parties prenantes d'accorder la priorité à la mise au point de démarches innovantes qui favoriseront l'accès universel à une infrastructure haut débit abordable et aux services correspondants pour les pays en développement, l'objectif étant de parvenir à une société de l'information solidaire,

orientée vers le développement et axée sur l'être humain, et de réduire la fracture numérique;

49. *Demande* aux organisations internationales et régionales de continuer à évaluer la facilité avec laquelle les pays ont accès aux technologies de l'information et des communications et à en rendre compte périodiquement, afin d'offrir les mêmes perspectives de croissance du secteur informatique aux pays en développement que dans les autres pays;

50. *Exhorte* tous les pays à faire des efforts concrets pour respecter les engagements qu'ils ont pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁵;

51. *Réaffirme* l'importance des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, qui servent au suivi et à l'évaluation de la fracture numérique entre les pays et dans les sociétés et éclairent les décideurs qui sont chargés d'élaborer des politiques et des stratégies de développement social, culturel et économique, et souligne qu'il importe, aux fins de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, de normaliser et d'harmoniser des indicateurs fiables et régulièrement mis à jour, qui soient à même de rendre compte du rendement, de l'efficacité, du coût et de la qualité des biens et services;

52. *Reconnaît* l'importance des outils de suivi numériques qui facilitent la mise en œuvre et la mesure des objectifs de développement durable;

53. *Réaffirme* qu'il importe de diffuser les pratiques optimales au niveau mondial et, tout en saluant la qualité de la mise en œuvre de projets et d'initiatives qui contribuent aux objectifs du Sommet mondial, encourage toutes les parties prenantes à proposer leurs projets aux prix annuels du Sommet mondial, processus qui fait partie intégrante du bilan du Sommet mondial, tout en prenant note du rapport sur les résultats obtenus;

54. *Engage* les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations et forums concernés, conformément aux textes issus du Sommet mondial, à examiner périodiquement et à modifier les méthodes utilisées pour les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en tenant compte des différents niveaux de développement et de la situation propre à chaque pays et, par conséquent :

a) *Encourage* les États Membres à recueillir au niveau national des données pertinentes sur les technologies de l'information et des communications, à mettre en commun des informations sur les études de cas nationales, et à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de programmes d'échange visant à renforcer les capacités;

b) *Encourage* les organismes des Nations Unies et les autres organisations et forums concernés à favoriser l'évaluation de l'incidence que les technologies de l'information et des communications ont sur le développement durable;

c) *Prend note avec satisfaction* des travaux réalisés par le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ainsi que du rapport annuel intitulé *Mesurer la société de*

⁵ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale.

l'information, qui présente des tendances et des statistiques récentes concernant l'accessibilité et les coûts des technologies de l'information et des communications ainsi que l'évolution des sociétés de l'information et des connaissances dans le monde, notamment l'indice d'accès au numérique;

d) *Invite* le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement à donner suite à la décision 47/110 de la Commission de statistique sur les statistiques des technologies de l'information et des communications, en date du 11 mars 2016⁶, et lui recommande à cet égard d'élaborer des directives pour améliorer la coopération avec les différentes parties prenantes afin de produire, en temps voulu, des statistiques de haute qualité sur les technologies de l'information et des communications, et de tirer parti des avantages que pourrait présenter l'utilisation de mégadonnées pour l'établissement de statistiques officielles;

e) *Prend acte* de la tenue à Hiroshima (Japon), du 30 novembre au 2 décembre 2015, du treizième Colloque de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde;

55. *Invite* la communauté internationale à faire des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale établi par la CNUCED à l'appui des activités d'examen et d'évaluation des travaux de la Commission concernant la suite donnée au Sommet mondial tout en prenant note avec satisfaction du soutien financier apporté par les Gouvernements américain, finlandais et suisse à ce fonds;

56. *Note* que l'Assemblée générale tiendra, en 2025, une réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information;

57. *Prend acte* avec satisfaction du rapport du Secrétaire général et des débats que la Commission a tenus à propos de ce document à sa dix-neuvième session;

58. *Souligne* qu'il importe d'assurer l'avènement d'une société de l'information ouverte, en veillant particulièrement à combler la fracture numérique et les inégalités à l'égard du haut débit, en tenant compte d'éléments tels que la problématique hommes-femmes et la culture, ainsi que des jeunes et des autres groupes sous-représentés;

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, 2016, Supplément n° 11 (E/2016/24), chap. I, sect. B.

Projet de résolution II
Science, technologie et innovation au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Conscient du rôle joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement, porte-drapeau de l'Organisation des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service du développement,

Constatant que la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle capital et apportent une contribution cruciale pour ce qui est d'aider les pays à devenir et à rester compétitifs dans l'économie mondiale, à faire face aux enjeux mondiaux et à parvenir à un développement durable,

Constatant également que les technologies de l'information et des communications jouent un rôle décisif dans la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005¹, dans lequel il a été constaté que la science et la technologie, notamment les technologies de l'information et des communications, étaient déterminantes pour la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, et réaffirmant les engagements pris dans ledit document,

Rappelant également que la CNUCED est le secrétariat de la Commission,

Rappelant que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 68/220 du 20 décembre 2013 sur la science, la technique et l'innovation au service du développement, engagé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à continuer d'entreprendre des analyses des politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation en vue d'aider les pays en développement et en transition à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leurs stratégies de développement nationales,

Rappelant sa décision 2011/235 du 26 juillet 2011 portant prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission jusqu'en 2015, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale 66/129, en date du 19 décembre 2011, et 66/211 et 66/216, en date du 22 décembre 2011, qui traitent respectivement de l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, des obstacles à l'accès des femmes et des filles à la science et à la technique et de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement,

Prenant note de l'importance que revêt la prise en compte de divers aspects du fossé numérique par les politiques et programmes de développement relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation,

Estimant que la disponibilité, l'accessibilité et le caractère abordable d'un enseignement scientifique, technique et mathématique de qualité aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire sont fondamentaux pour instaurer un climat social propice à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation,

* Pour discussion, voir chap. III.

¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

Prenant note de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a adopté une série complète d'objectifs et de cibles de développement durable à caractère universel, qui sont ambitieux, axés sur l'être humain et porteurs de changement,

Estimant que la science, la technologie et l'innovation ainsi que l'informatique et les communications jouent un rôle capital dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable et soulignant le rôle qu'ils peuvent jouer pour faciliter l'exécution du Programme 2030² en vue de continuer à relever les défis mondiaux,

Prenant note de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la création du Mécanisme de facilitation des technologies,

Saluant l'adoption de l'Accord de Paris et la décision 1/CP.2 lors de la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³, tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015,

Prenant acte avec satisfaction de la résolution 70/125 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2015, sur le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information,

Accueillant avec satisfaction les travaux de la Commission sur ses deux thèmes prioritaires actuels, à savoir « Infrastructures et villes intelligentes » et « Analyse prévisionnelle et développement numérique »,

Considérant qu'il convient d'adopter de nouvelles approches intégrant le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que composants essentiels des plans nationaux de développement, notamment grâce à la collaboration entre les ministères et les organismes de réglementation compétents,

Reconnaissant que les activités de prospective technologique peuvent aider les décideurs et les parties prenantes à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en contribuant à déterminer les défis à relever et les possibilités à exploiter de manière stratégique, et considérant que les tendances en matière de technologie doivent être analysées en tenant compte du contexte socioéconomique au sens large,

Reconnaissant également que les écosystèmes relatifs à l'innovation et au numérique développés⁴ jouent un rôle de premier plan pour assurer un développement numérique efficace et favoriser la science, la technologie et l'innovation,

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³ Voir FCCCC/CP/2015/10/Add.1.

⁴ L'écosystème numérique se compose d'éléments tels que l'infrastructure technologique, l'infrastructure des données, l'infrastructure financière, l'infrastructure institutionnelle et l'infrastructure humaine.

Reconnaissant en outre l'intensification des efforts d'intégration régionale à travers le monde et la dimension régionale que prennent de ce fait les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation,

Notant les réalisations importantes accomplies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et la contribution que ces technologies peuvent continuer d'apporter sur les plans du bien-être des populations, de la prospérité économique et de l'emploi,

Estimant que, pour que les politiques en matière de technologie et d'innovation appliquées au niveau national donnent des résultats, il faut notamment que soient créées des conditions qui permettent aux établissements d'enseignement, aux instituts de recherche, aux entreprises et aux secteurs d'activité d'innover, d'investir et de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de l'emploi et de la croissance économique en incorporant tous les éléments interdépendants, y compris le transfert des connaissances,

Notant par ailleurs que diverses initiatives, en cours et à venir, relatives à la science, à la technologie et à l'innovation portent sur des questions majeures liées aux objectifs de développement durable,

Fait les recommandations ci-après aux gouvernements, à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la CNUCED, pour examen :

a) Les gouvernements sont invités, individuellement et collectivement, à tenir compte des conclusions de la Commission et à envisager de prendre les mesures suivantes :

i) Relier étroitement la science, la technologie et l'innovation aux stratégies de développement durable en accordant une place de choix au renforcement des capacités liées aux technologies de l'information et des communications, à la science, à la technologie et à l'innovation dans les plans nationaux de développement;

ii) Promouvoir les capacités d'innovation locales aux fins d'un développement économique durable et ouvert en rassemblant les connaissances scientifiques, professionnelles et techniques locales, en mobilisant des moyens d'origines diverses, en améliorant les technologies de l'information et des communications de base et en soutenant les infrastructures intelligentes, notamment par la collaboration avec les programmes nationaux et entre ces programmes;

iii) Encourager et appuyer les efforts déployés dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation qui ont conduit à la mise en place d'infrastructures et de politiques favorisant l'expansion mondiale des infrastructures, produits et services relatifs aux technologies de l'information et des communications, y compris l'accès pour tous à Internet à haut débit, stimulant les travaux multipartites menés afin de connecter 1,5 milliard de nouveaux utilisateurs à Internet d'ici à 2020 et visant à rendre ces services plus abordables;

iv) Entreprendre des travaux de recherche systémiques, notamment des activités de prospective, sur les nouvelles tendances dans les domaines de la

science, de la technologie et de l'innovation et des technologies de l'information et des communications et sur leurs effets sur le développement, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030²;

v) S'efforcer, avec le concours de diverses parties prenantes, y compris les organismes compétents des Nations Unies, de formuler, d'adopter et de mettre en œuvre des politiques relatives au domaine de la science, de la technologie et de l'innovation contribuant à la concrétisation des objectifs de développement durable;

vi) Mener des activités de prospective stratégique en vue de recenser les éventuelles lacunes en matière d'éducation à moyen et à long terme et de les combler au moyen d'un ensemble de mesures, notamment la promotion de l'enseignement de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ainsi que la formation professionnelle;

vii) Utiliser l'analyse prévisionnelle stratégique pour promouvoir la tenue de débats structurés entre toutes les parties prenantes, y compris les représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, des grands secteurs d'activité, de la société civile et du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, afin de développer une vision commune des problèmes à long terme et de dégager un consensus concernant les orientations à prendre;

viii) Réaliser régulièrement des analyses prévisionnelles stratégiques des problèmes mondiaux et régionaux et établir ensemble un système de correspondance entre les résultats des activités de prospective technologique, y compris des projets pilotes, afin de les examiner et de les diffuser auprès d'autres États Membres, en tirant parti des mécanismes régionaux existants, et en collaboration avec les parties prenantes concernées;

ix) Encourager l'examen des progrès accomplis dans l'intégration de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable;

x) Évaluer régulièrement leurs systèmes nationaux d'innovation, notamment les écosystèmes numériques, en s'appuyant sur les exercices d'analyse prévisionnelle, afin de repérer leurs faiblesses et de modifier leurs politiques en vue de les éliminer, et à partager les résultats de ces travaux avec les autres États Membres;

xi) Prendre en compte la nécessité de promouvoir la dynamique fonctionnelle des systèmes d'innovation et d'autres méthodes pertinentes grâce à divers instruments politiques appuyant les priorités de développement relatives à la science, la technologie et l'innovation, afin de renforcer la cohérence de ces systèmes aux fins du développement durable;

xii) Encourager la génération numérique à assumer un rôle de premier rang dans les programmes locaux de renforcement des capacités relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et faciliter l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

xiii) Instaurer, sans perdre de vue la possibilité que les nouvelles technologies numériques dépassent les techniques existantes en matière de développement,

des politiques favorisant la création d'écosystèmes numériques ouverts qui tiennent compte du contexte socioéconomique et politique des pays et qui attirent et encouragent l'investissement privé et l'innovation, notamment en ce qui concerne la création d'entreprises et le développement du contenu local;

xiv) Collaborer avec toutes les parties prenantes, promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications dans tous les secteurs, mieux préserver l'environnement et stimuler la création d'installations adaptées pour recycler et éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques;

xv) S'attaquer aux disparités persistantes entre les sexes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en général et dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques en particulier, en encourageant le mentorat et en soutenant les efforts visant à attirer et à retenir les femmes et les filles dans ces filières;

xvi) Soutenir les politiques adoptées et les activités menées par les pays en développement dans les domaines de la science et de la technique dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, en encourageant l'aide financière, l'assistance technique, le renforcement des capacités, le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord et les programmes ou cours de formation technique;

b) La Commission est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) Demeurer un porte-drapeau en matière de science, de technologie et d'innovation et lui donner, ainsi qu'à l'Assemblée générale, des conseils de haut niveau sur les questions de science, de technologie, d'ingénierie et d'innovation qui intéressent leurs travaux;

ii) Contribuer à définir clairement le rôle fondamental que les technologies de l'information et des communications, la science, la technologie et l'innovation jouent dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en offrant un cadre pour la planification stratégique et l'analyse de l'évolution du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans des secteurs clés de l'économie et en mettant en lumière les technologies nouvelles et celles qui pourraient causer des perturbations;

iii) Examiner la façon dont les travaux de la Commission s'alignent sur ceux d'autres instances internationales sur la science, la technologie et l'innovation et sur les efforts visant à appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 tout en les alimentant et en les complétant;

iv) Mener des activités de sensibilisation et faciliter la constitution de réseaux et de partenariats entre diverses organisations et réseaux de prospective technologique, en collaboration avec d'autres parties prenantes;

v) Promouvoir, conformément à l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'Action d'Addis-Abeba, la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, en particulier le renforcement des capacités et le transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

- vi) Sensibiliser les décideurs au processus d'innovation et recenser les possibilités qui permettraient aux pays en développement d'en bénéficier, en s'intéressant spécialement aux nouvelles tendances qui pourraient offrir des possibilités nouvelles à ces pays;
- vii) Renforcer à titre préventif et revitaliser les partenariats mondiaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement durable et, pour ce faire, commencer à : a) exploiter les résultats des activités de prospective technologique pour définir la portée, d'une part, de projets internationaux portant sur des activités ciblées de recherche, de développement et de déploiement de technologies et, d'autre part, de programmes de renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation; b) chercher des modèles de financement novateurs et d'autres ressources permettant de renforcer les capacités des pays en développement de façon à ce qu'ils puissent prendre part à des projets et à des initiatives collaboratifs dans ces mêmes domaines;
- viii) Étudier et examiner des modèles de financement novateurs à même d'attirer de nouvelles parties prenantes, des innovateurs et des capitaux d'origine nouvelle vers des solutions fondées sur la science, la technologie, l'ingénierie et l'innovation, en collaborant avec d'autres organisations s'il y a lieu;
- ix) Promouvoir le renforcement des capacités et la coopération en matière de recherche et de développement, en collaboration avec les institutions compétentes, y compris des organismes des Nations Unies, afin de faciliter le renforcement des systèmes d'innovation appuyant les innovateurs, notamment dans les pays en développement, pour accroître leurs efforts déployés en vue de la réalisation du développement durable;
- x) Offrir un espace pour la mise en commun de pratiques optimales, des résultats des activités de prospective technologique, de modèles d'innovation locale qui ont donné de bons résultats, d'études de cas et de données d'expérience concernant l'utilisation de la science, de la technologie et de l'ingénierie, y compris de toutes nouvelles technologies, à des fins d'innovation, en symbiose avec les technologies de l'information et des communications, aux fins d'un développement durable et partagé, et diffuser les conclusions à tous les organismes des Nations Unies concernés, en particulier grâce au Mécanisme de facilitation des technologies et à son forum sur la science, la technologie et l'innovation où sont représentées les diverses parties intéressées;
- xi) Continuer de s'employer activement à faire mieux connaître la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en fournissant un appui fonctionnel aux mécanismes et aux organes compétents des Nations Unies, selon que de besoin, et en diffusant les enseignements et les bonnes pratiques touchant à la science, à la technologie et à l'innovation auprès des États Membres et d'autres entités;
- xii) Souligner l'importance des travaux de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre et le suivi des aspects des technologies de l'information et des communications, de la science, de la technologie et de l'innovation qui

interviennent dans la réalisation des objectifs de développement durable, sachant que son président fait rapport lors de certaines réunions et séances d'examen tenues par le Conseil économique et social, et en gardant à l'esprit que 2016 est la première année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

c) La CNUCED est invitée à prendre les mesures suivantes :

i) S'employer activement à trouver des fonds pour faire davantage d'analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, lesquelles seront axées sur le rôle déterminant des technologies de l'information et des communications dans la mise à profit de la science, de la technologie et de l'innovation et dans le renforcement et l'exploitation des capacités en matière d'ingénierie, et à mettre en œuvre les recommandations issues de ces analyses, s'il y a lieu, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales;

ii) Examiner les possibilités d'intégrer des éléments issus de l'analyse prévisionnelle stratégique et de l'évaluation de l'écosystème numérique dans les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie, à l'innovation et aux technologies de l'information et des communications, par exemple en y ajoutant un chapitre;

iii) Prévoir des bilans périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ont été réalisées et inviter ces pays à faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis, les leçons retenues et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations;

iv) Encourager le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission à apporter sa contribution aux débats et à l'établissement de la documentation de la Commission, à faire rapport sur les progrès accomplis lors des sessions annuelles de la Commission et à intégrer plus systématiquement la problématique hommes-femmes dans les analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

2. La Commission recommande également au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

**Rapport de la Commission de la science et de la technique
au service du développement sur les travaux de sa dix-
neuvième session et ordre du jour provisoire
et documentation de la vingtième session de la Commission***

Le Conseil économique et social,

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa dix-neuvième session¹;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation pour la vingtième session de la Commission figurant ci-après.

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Science et technique au service du développement : thèmes prioritaires :
 - a) Nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Rôle joué par la science, la technologie et l'innovation afin de garantir la sécurité alimentaire d'ici l'année 2030.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième et unième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt et unième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingtième session.

* Pour le compte rendu des débats, voir chap. VI et VII.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2016, Supplément n° 11 (E/2016/31).*

Chapitre II

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

3. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour de sa 2^e à sa 4^e séance, du 9 au 10 mai, ainsi qu'à sa 8^e séance, le 13 mai 2016. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/71/67-E/2016/51);

b) Compte rendu établi par le secrétariat de la CNUCED sur la réunion du groupe intersessions qui s'est tenue à Budapest du 11 au 13 janvier 2016 (E/CN.16/2016/CRP.1);

4. À la 2^e séance, le 9 mai, le Chef du Service de la science, de la technologie et des TIC de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a présenté le rapport du Secrétaire général.

Table ronde ministérielle sur le thème « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information »

5. Également à la 2^e séance, le 9 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur le thème « Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », qui a été animée par le Représentant permanent de la Lettonie auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Jānis Kārkliņš, lequel a également fait des observations liminaires. Ont participé : le Ministre de la science, de la technique et de la recherche du Sri Lanka, Susil Premajayantha; l'Ambassadeur et Ministre des relations extérieures du Brésil, Benedicto Fonseca Filho; le Chef de la planification stratégique de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Doreen Bogdan-Martin; le Directeur général de l'information au Ministère des communications de Cuba, Ernesto Rodríguez Hernández; le Directeur de l'Office fédéral de la communication (Suisse), Phillip Metzger; le Directeur de la Division de la société de l'information, Secteur de la communication et l'information, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Indrajit Banerjee; le Président du Comité de la politique de l'économie numérique de l'OCDE, Jørgen Abild Andersen; le Directeur exécutif du Département de politique et de pratiques commerciales de la Chambre de commerce internationale, Stefano Bertasi.

6. Un dialogue a eu lieu entre les délégations de la Hongrie, de la Chine, de la République islamique d'Iran, du Canada, du Royaume Uni, des États-Unis, du Mexique, de la Turquie et de la République dominicaine, et les observateurs du Népal, de l'Afrique du Sud et du Maroc.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après ont également participé à ce dialogue : Association pour le progrès des communications; Internet Society; Village suisse.

8. À ses 3^e et 4^e séances, le 10 mai, la Commission a tenu son débat général sur le point 2 de l'ordre du jour et a entendu les observations liminaires du Président (Hongrie).

9. À la 3^e séance, le 10 mai, des exposés ont été faits par les participants suivants : David Souter, Directeur général de ICT Development Associates; Helani Galpaya, Administratrice de Lirneasia; Nibal Idlebi, Chef de la Section de l'innovation, Division de la technique au service du développement, *Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale*; Markus Kummer, membre du Conseil de Internet Corporation for Assigned Names and Numbers; William Drake, chargé de recherche international, Media Change and Innovation Division, Institute of Mass Communication and Media Research, Université de Zürich (Suisse); Anriette Esterhuysen, Directrice exécutive de l'Association pour le progrès des communications; Chengetai Masango, Directeur des programmes et de la technologie, Forum sur la gouvernance d'Internet.

10. À la 4^e séance, le 10 mai, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Royaume Uni et de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), de la Chine, du Chili, de la Fédération de Russie, de Cuba, de la République dominicaine, de l'Autriche, de la Suède, des États-Unis, de l'Allemagne et du Pakistan, et par les observateurs de l'Arabie saoudite, de l'Égypte et de l'Afrique du Sud.

11. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, Chambre de commerce internationale et Internet Society.

Mesures prises par la Commission

Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

12. À sa 8^e séance, le 13 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », déposé par le Président à l'issue de consultations et distribué sous forme de document non officiel établi en anglais seulement.

13. À la même séance, le facilitateur du projet de résolution, Michael Walma (Canada) a fait une déclaration.

14. Également à la 8^e séance, le Secrétaire de la Commission a donné des précisions sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

15. À la même séance, l'observateur de l'Arabie saoudite a fait une déclaration.

16. La Commission a adopté le projet de résolution et a recommandé au Conseil économique et social d'en faire de même (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Chapitre III

Science et technique au service du développement

Thèmes prioritaires :

- a) **Infrastructures et villes intelligentes**
- b) **Analyse prévisionnelle et développement numérique**

17. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 1^{re}, 5^e, 6^e et 8^e séances, les 9, 11 et 13 mai. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les infrastructures et les villes intelligentes (E/CN.16/2016/2 et Corr.1);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse prévisionnelle et le développement numérique (E/CN.16/2016/3);

c) Rapport sur la réunion du groupe intersessions tenue à Budapest du 11 au 19 janvier 2016 (E/CN.16/2016/CRP.1).

Table ronde ministérielle sur le thème « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »

18. À sa 1^{re} séance, le 9 mai, la Commission a tenu une table ronde ministérielle sur le thème choisi par le Conseil pour 2016 « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements », qui a été animée par le Vice-Secrétaire général de la CNUCED, lequel a également fait des observations liminaires.

19. À la même séance, ont participé : le Ministre des infrastructures, de la science et de la technique du Botswana, Nonofu Molefhi; le Vice-Ministre de l'enseignement supérieur, de la science et de la technique de la République dominicaine, Plácido Gómez Ramírez; la Ministre déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à la formation des cadres du Maroc, Jamila El Moussali; le Ministre de la science, de la technique et de la recherche du Sri Lanka, Susil Premajayantha; le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, Christian Friis Bach; le Chef de la Direction de l'enseignement et des ressources humaines de l'American Association for the Advancement of Science et Présidente du Comité consultatif pour l'égalité des sexes, Commission de la science et de la technique au service du développement, Shirley Malcom; le Ministre d'État de la science, de la technique et des télécommunications de l'Éthiopie, Afework Kassu; le Conseiller pour la science et la technique du Secrétaire d'État des États-Unis, Vaughan Turekian; la Secrétaire d'État auprès du Ministère du développement stratégique et de la coopération nordique de la Suède, Maja Fjaestad; le Secrétaire fédéral auprès du Ministère de la science et de la technique du Pakistan, Fazal Abbas Maken; le Sous-Secrétaire général du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Robert Glasser; la Ministre de l'enseignement, du sport, de la science et de la technique de l'Ouganda, Jessica Alupo; le Sous-Secrétaire général du Conseil de la recherche d'Oman, Fahad Bin Al Julanda Al Said; le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, François Xavier Ngarambe; le Représentant permanent adjoint de la Mission permanente du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Andrew Kihurani.

20. Également à la 1^{re} séance, le modérateur a formulé des observations finales.
21. À la même séance, la Commission a convenu de communiquer au Conseil lors du débat de haut niveau qu'il tiendra du 18 au 22 juillet 2016, la synthèse établie par le Président à l'issue du débat mené sur le thème choisi par le Conseil pour 2016 (E/2016/74).

Table ronde sur la science et la technique au service du développement

22. À la 5^e séance, le 11 mai, le représentant de la CNUCED a présenté le rapport du Secrétaire général sur les infrastructures et les villes intelligentes (E/CN.16/2016/2).
23. À la même séance, la Commission a tenu une table ronde sur le thème prioritaire « Infrastructures et villes intelligentes », qui a été animée par le Vice-Président (Ouganda). Des exposés ont été faits par les participants suivants : le Directeur adjoint de la communication et de l'informatique de Kampala Capital City Authority, Martin Ssekajja; la Commissaire et Directrice de l'informatique du Département de l'innovation et de la technique de la ville de Chicago, Brenna Berman; la Chargée de cours principale du Département de géographie de l'Université de Leeds, Ayona Datta; le cofondateur de Smart Urbanism Limited et professeur invité au Centre for Advanced Spatial Analysis de l'University College de Londres, Kelvin Campbell.
24. Au cours du débat, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Inde, Autriche, Thaïlande, Chine, République islamique d'Iran, Chili, Nigéria, Royaume Uni, Pologne et Oman.
25. Les représentants de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de la Commission économique pour l'Europe ont également fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

Science, technologie et innovation au service du développement

26. À sa 8^e séance, le 13 mai, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Science, technologie et innovation au service du développement », déposé par le Vice-Président Plácido Gómez Ramírez (République dominicaine), à l'issue de consultations et distribué en anglais seulement.
27. M. Gómez Ramírez, facilitateur du projet de résolution, a fait une déclaration.
28. Le Secrétaire de la Commission a donné des précisions sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme.
29. La Commission a adopté le projet de résolution et a recommandé au Conseil économique et social d'en faire de même (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

Projet de décision proposé par le Président

30. À sa 8^e séance, le 13 mai, sur la proposition de son président, la Commission a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les infrastructures et les villes intelligentes (E/CN.16/2016/2 et Corr.1) et du rapport du Secrétaire général sur l'analyse prévisionnelle et le développement numérique (E/CN.16/2016/3).

Chapitre IV

Présentation des rapports sur l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation

31. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa quatrième séance, le 10 mai.

Présentation du rapport d'activité sur la politique relative à la science, à la technologie et à l'innovation du Rwanda

32. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a fait un exposé.

33. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Allemagne, de la Zambie, du Kenya et du Nigéria et par les observateurs du Rwanda, de l'Éthiopie, du Botswana et du Sénégal.

34. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'UNESCO et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Présentation du rapport d'activité sur la politique relative à la science, à la technologie et à l'innovation de la République islamique d'Iran

35. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a fait un exposé.

36. Des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de l'Ouganda, du Pakistan, de la Thaïlande, de la Turquie et de la Chine.

37. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'UIT et de l'UNESCO.

Chapitre V

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission

38. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 13 mai.

39. La Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa vingtième session :

Vice-Présidents :

A. Min **Tjoa** (Autriche)

Benedicto **Fonseca Filho** (Brésil)

Peter **Major** (Hongrie)

Joseph Noël Etienne Ghislain **Sinatambou** (Maurice)

40. La Commission a reporté l'élection du Président des États d'Asie et du Pacifique.

41. La Commission a également reporté l'élection du rapporteur à sa vingtième session.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et documentation pour la vingtième session de la Commission

42. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 8^e séance, le 13 mai. Elle était saisie d'un document de travail contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingtième session.

43. Le Président a fait une déclaration.

44. Des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba, des États-Unis, du Royaume Uni, du Pakistan, du Canada, de la Lettonie, du Pérou, de l'Autriche, de la Turquie et de Maurice.

45. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa vingtième session et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. B).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session

46. À sa 8^e séance, le 13 mai, la Commission était saisie du projet de rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/CN.16/2016/L.1).
47. Le Rapporteur, A. Min Tjoa (Autriche), a présenté le projet de rapport.
48. Les représentants de Cuba et du Pakistan et l'observateur de l'Arabie saoudite ont fait des déclarations.
49. La Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session et a chargé le Rapporteur d'en achever l'établissement.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

50. La Commission a tenu sa dix-neuvième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 9 au 13 mai 2016. Elle a tenu neuf séances (1^{re} à 8^e).

51. La session a été ouverte par le Président, Peter Major (Hongrie), qui a fait une déclaration.

52. À la 1^{re} séance, le 9 mai, le Vice-Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration.

53. À la même séance, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, Houlin Zhao, et le Secrétaire général du Conseil international pour la science, Gordon Mc Bean, ont pris la parole devant la Commission.

B. Participation

54. Des représentants de 43 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de la Commission ont participé à la session. Étaient également présents les observateurs d'autres États Membres et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que de la société civile et d'entreprises. La liste des participants à la session figure dans le document publié sous la cote E/CN.16/2016/INF/1.

C. Élection du Bureau

55. À la 8^e séance de sa dix-huitième session, le 8 mai 2015, la Commission avait élu par acclamation les membres du Bureau ci-après pour sa dix-neuvième session :

Président :

Peter **Major** (Hongrie)

Vice-Présidents :

Maxwell **Otim Onapa** (Ouganda)

A. Min **Tjoa** (Autriche)

56. À la 1^{re} séance de la dix-neuvième session de la Commission, le 9 mai 2016, le Vice-Ministre de la science et de la technologie du Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie de la République dominicaine, Plácido Gómez Ramírez, a été élu Vice-Président.

57. À la même séance, la Commission a désigné A. Min Tjoa pour exercer les fonctions de Rapporteur de la dix-neuvième session en plus de celles de Vice-Président.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

58. À sa 1^{re} séance, le 9 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document publié sous la cote E/CN.16/2016/1. L'ordre du jour est libellé comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :
Thèmes prioritaires :
 - a) Infrastructures et villes intelligentes;
 - b) Analyse prévisionnelle et développement numérique.
4. Présentation des rapports sur les examens des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingtième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingtième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session.

59. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'organisation des travaux figurant dans un document de travail distribué en anglais seulement.

60. Également à la même séance, la Commission a désigné Plácido Gómez Ramírez (République dominicaine) facilitateur du projet de résolution sur la science et la technique au service du développement, et Michael Walma (Canada) facilitateur du projet de résolution sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

E. Documentation

61. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-neuvième session figure à l'annexe I au présent rapport.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa dix-neuvième session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2016/1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
A/71/67-E/2015/50	2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
E/CN.16/2016/2 et Corr.1	3 a)	Rapport du Secrétaire général sur les infrastructures et les villes intelligentes
E/CN.16/2016/3	3 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'analyse prévisionnelle et le développement numérique
E/CN.16/2016/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-neuvième session
E/CN.16/2016/CRP.1	2	Rapport sur la réunion du groupe intersessions (11-13 janvier 2016)
E/CN.16/2016/INF/1		Liste des participants

